



• B.P. 20623  
• 21006 DIJON CEDEX  
•  
•  
• ☎ 0 380 280 280 ☎ 0 380 280 300  
• [www.bourgogne-tourisme.com](http://www.bourgogne-tourisme.com)  
• [www.bourgogne-tourisme-pro.com](http://www.bourgogne-tourisme-pro.com) (professionnels)  
•

## L'Hôtellerie de Plein Air en Bourgogne

Avec près de 5 millions de campeurs et 100 millions de nuitées en 2007, 2,8 millions de lits et plus de 8 700 terrains, le secteur de l'hôtellerie de plein air reste, en France, le premier mode d'hébergement de vacances.

Le camping est le mode d'hébergement touristique qui a connu la plus importante évolution depuis 30 ans aussi bien en capacité d'accueil qu'en terme du confort.

C'est une activité proche de la nature avec, la plupart du temps, un agrément proche de celui d'une résidence principale et des équipements de loisirs modernes accessibles, le tout dans une ambiance conviviale et animée.

Cette forme d'hébergement qui offre un bon rapport qualité / prix rencontre un réel succès auprès de la clientèle urbaine plutôt jeune et familiale.

Le dynamisme du secteur est lié à la grande capacité d'adaptation des exploitants de terrains de camping face à une demande de plus en plus exigeante.

L'offre s'est ainsi diversifiée avec des hébergements de plus en plus confortables, des prestations de meilleure qualité accompagnées d'une panoplie de services et d'animations.

L'un des principaux défis à relever, dans les années à venir, concerne l'intégration d'une véritable démarche écologique dans les produits et les prestations de manière à répondre aux demandes des nouvelles clientèles, notamment en provenance de l'Europe du nord.

## 1- Les définitions

Style de vacances économiques et populaires au moment de la généralisation des congés payés, le camping a évolué vers ce qu'on appelle aujourd'hui l'hôtellerie de plein air. Il propose désormais, en plus de l'hébergement, de nombreuses prestations.

### 1.1-Les formes de pratique

On distingue 2 formes de pratique :

- **les clientèles touristiques « de passage »**, à la nuit ou en séjour de vacances,
- **les clientèles résidentielles « de loisirs »**, avec installation d'un hébergement sur un emplacement tout au long de l'année pour y venir en week-end ou en vacances.

### 1.2-Les différents types de terrains

#### 1.2.1-Les terrains déclarés ou « campings à la ferme »

**Les terrains déclarés ou « camping à la ferme »** sont généralement **situés sur une exploitation agricole**. Leur capacité ne doit pas excéder six emplacements ou vingt personnes.

Ces terrains sont ouverts sur simple déclaration à la mairie. Il n'y a pas de classement préfectoral.

L'autorité compétente peut soumettre le fonctionnement du terrain à des conditions particulières, notamment sanitaires (point d'eau, lavabo, WC, douche chaude,...).

#### 1.2.2-Les terrains aménagés

##### 1.2.2.1-Les terrains classés par étoiles

C'est le **mode d'exploitation le plus répandu**. Il concerne les terrains de camping-caravaning ayant une capacité d'accueil supérieure à six emplacements ou vingt personnes.

Les terrains de camping aménagés obéissent aux règles du droit des sols du code de l'Urbanisme, puisqu'il sont soumis préalablement au classement à une autorisation d'aménager et à un permis de construire pour les bâtiments en dur (accueil, sanitaires, ..).

Le classement est délivré par arrêté préfectoral.

**Les terrains de camping aménagés** sont classés :

- **« tourisme »** lorsque plus de la moitié des emplacements sont réservés aux clientèles de passage,
- **« loisirs »** lorsque plus de la moitié des emplacements sont réservés aux clientèles qui louent à l'année.

Ces **terrains sont obligatoirement classés**, de une à quatre étoiles, en fonction du niveau de confort des aménagements et des équipements.

Les terrains de camping aménagés peuvent également être classés avec les mentions suivantes :

- « **camp saisonnier** », lorsque la capacité est limitée à 120 emplacements maximum et à deux mois par an de période d'ouverture,
- « **aire naturelle** », lorsque la capacité est limitée à 25 emplacements maximum et à six mois par an de période d'ouverture.

Pour ces 2 derniers types, il n'y a pas de classement en étoiles.

#### 1.2.2.2-Les parcs résidentiels de loisirs (PRL)

Les parcs résidentiels de loisirs sont des terrains aménagés pour l'accueil d'habitations légères de loisirs, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs.

Si la procédure d'ouverture est la même que pour les terrains classés, les PRL répondent à des normes d'équipement (surface des emplacements, sanitaires, espaces verts, gardiennage, ..) différentes de celles des terrains de camping.

2 régimes d'exploitation existent :

- **le régime hôtelier** : les emplacements ou hébergements sont loués à la nuit, à la semaine ou au mois par une clientèle de passage. L'exploitation du PRL fait l'objet d'un classement préfectoral.
- **le régime non hôtelier** : les emplacements sont loués pour des périodes supérieures à un mois, par une clientèle qui n'y élit pas domicile, ou sont vendus par cession. Il n'y a pas d'arrêté de classement.

### 1.3-Les aménagements présents sur les terrains

Au-delà des aménagements de base, propres à la plupart des campings, on assiste depuis quelques années à la multiplication des aménagements de loisirs (piscines, tennis, ...).

#### 1.3.1-Les aménagements de base

- l'accueil,
- les emplacements,
- les parkings,
- les sanitaires,
- les éléments paysagers,
- la voirie.

#### 1.3.2-Les aménagements de loisirs

- la piscine,
- les terrains de tennis, de volley, de basket,...
- les espaces « loisirs » (terrains de pétanque, mini-golfs, aires de jeux pour enfants,...).

#### 1.3.3-Les aménagements commerciaux

- le bar,
- le restaurant,
- l'épicerie.

#### **1.4-Les types d'hébergement**

L'activité de camping se caractérise par la combinaison de plusieurs types d'hébergement :

- les toiles de tentes,
- les caravanes,
- les camping-cars,
- les résidences mobiles de loisirs (ou mobil-homes) assimilables aux caravanes de grande dimension,
- les habitations légères de loisirs (bungalow, chalets en bois démontables), constructions à usage non professionnel, démontables et transportables,
- les hébergements innovants (cabanes dans les arbres, roulottes, tipis, yourtes,...).

Ces installations sont parfois complétées d'abris, de terrasses ou d'auvents.

#### **1.5-Les normes de classement par étoiles**

L'arrêté du 11 janvier 1993 distingue les différentes catégories de classement des terrains selon leur niveau d'équipement et de fonctionnement.

Les critères de classification portent notamment sur la superficie moyenne des emplacements, leur délimitation, les équipements communs, l'importance et le confort des équipements sanitaires (lavabos, douches, WC, ...), le gardiennage,...

Le classement ne prend pas en compte des équipements de loisirs, à l'exception des aires de jeux pour les enfants.

D'une manière générale, la part des campings « haut de gamme » (3 et 4 étoiles) dans le nombre total d'emplacements offerts progresse régulièrement depuis dix ans, au détriment de celle des campings 2 étoiles.

#### **1.6-Les différents labels et marques**

**Au-delà du classement par étoiles**, qui permet déjà aux campeurs d'identifier un certain niveau de confort et de commodité d'un terrain de camping, **plusieurs labels et marques ont été adoptés par les professionnels en collaboration, la plupart du temps, avec les pouvoirs publics et des organismes européens.**

Ces labels et marques résultent de démarches volontaires des exploitants.

## 1.6.1-Les labels

### 1.6.1.1-Le label « Camping qualité »

Intégré dans la démarche « Qualité Tourisme » du Ministère du Tourisme, le label « Camping Qualité » est une association nationale officielle et reconnue.

Pour obtenir ce label et le conserver, les campings se soumettent à un contrôle rigoureux, régulier et indépendant sur près de 500 critères, tous les 3 ans.

27 structures bourguignonnes figurent dans la liste « Camping qualité ».

### 1.6.1.2-Le label « Clef Verte »

Créé au Danemark en 1994, le label Clef Verte est un écolabel européen de gestion environnementale délivré aux hébergements touristiques français par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement (Of-FEE).

2 campings bourguignons figurent dans la liste « Clef Verte » :

- l'Étang de la Fougeraie à Saint-Léger-de-Fougeret dans la Nièvre
- Les Platanes à Charny dans l'Yonne

### 1.6.1.3-Le label « Tourisme et Handicap »

Délivré par la Commission nationale de labellisation « Tourisme et Handicap », le label national « Tourisme et Handicap » est un gage de reconnaissance de la fiabilité et de la qualité de la prestation touristique en direction de la clientèle handicapée.

Il peut être accordé à la fois pour un ou plusieurs handicaps (moteur, mental, auditif, visuel).

En Bourgogne 9 campings figurent sur la liste des sites labellisés « Tourisme et Handicap ».

## 1.6.2-Les marques

### 1.6.2.1-La marque « PréVert » de « Gîtes de France »

La marque Pré Vert garantit aux clientèles de camping des normes de confort précises et le respect d'une charte nationale autour des valeurs de tourisme vert, rural et d'authenticité.

En Bourgogne : 9 campings « PréVert »

### 1.6.2.2-La marque « Bienvenue à la ferme »

La marque « Bienvenue à la ferme » regroupe les agriculteurs qui reçoivent des campeurs sur leur ferme. Dans les campings à la ferme, les campeurs séjournent dans un cadre naturel situés à proximité de la ferme.

« Bienvenue à la ferme » est une marque déposée par l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) et développée par les relais Agriculture et Tourisme.

En Bourgogne : 5 campings à la ferme.

### 1.6.3-Les chaînes de camping

#### 1.6.3.1-le réseau Airotel

Le réseau Airotel regroupe, depuis 30 ans, 53 campings haut de gamme situés en majorité le long des littoraux français.

Un établissement bourguignon figure dans cette liste : le Château de Chigy situé à Tazilly dans la Nièvre.

#### 1.6.3.2-Les Castels - Hôtellerie de plein air

Les 36 campings Castels sont des 4 étoiles. Ils sont réparties sur toute la France et sont labellisés « Camping Qualité ».

Le manoir de Bezolle situé à Saint Péreuse-en-Morvan fait partie de ce réseau.

#### 1.6.3.3-Kawan villages campings

Les 90 Kawan villages campings, situés dans 8 pays européens, sont sélectionnés sur des critères de qualité précis (confort, convivialité, accueil enfant, ..).

3 campings bourguignons figurent dans ce réseau :

- La Grappe d'Or à Meursault, en Côte d'Or,
- Le Château de l'Épervière à Gigny-sur-Saône, en Saône-et-Loire,
- Le Moulin de Collonge à Saint-Boil, en Saône-et-Loire.

### 1.7-Les modes de gestion des terrains aménagés

En France, il existe 2 formes principales de gestion :

- la gestion par des exploitants privés (72 % des emplacements),
- la gestion par des collectivités locales (22 % des emplacements).

Les 6 % restants sont gérés par des associations de loi 1901, par des comités d'entreprise ou par des mutuelles.

#### 1.7.1-La gestion par des exploitants privés

Il existe plusieurs formes d'exploitation d'un terrain de camping à vocation commerciale :

- l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL),
- la société à responsabilité limitée (SARL),
- la société anonyme (SA).

### 1.7.2-La gestion par des collectivités locales

Les collectivités peuvent décider la création d'un terrain de camping géré par la municipalité. Deux conditions doivent toutefois être respectées :

- il doit y avoir un intérêt général local : la collectivité estime nécessaire la présence d'un camping municipal pour répondre à un besoin,
- il doit y avoir une carence de l'initiative privée.

Trois modes de gestion sont possibles pour les collectivités locales :

- **la gestion directe** par les services municipaux,
- **la gestion en régie**, par le biais de la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière ou de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui sera chargée exclusivement de la gestion du terrain de camping,
- **la gestion déléguée à un tiers**, suite à une procédure de délégation de service public ou à la passation d'un marché public. La commune n'assure plus alors directement la gestion du service ou du camping.

## **2-L'hôtellerie de plein air en Bourgogne**

### **2.1-Le parc homologué bourguignon**

Le nombre de terrains et d'emplacements n'a pas évolué depuis 10 ans. On dénombre en Bourgogne **202 terrains** pour **13 321 emplacements**, soit une **moyenne de 65,9 emplacements par terrain**.

#### 2.1.1-Selon la localisation

Les 2 départements les mieux dotés en campings sont :

- la Nièvre (59 terrains et plus de 3800 emplacements),
- la Saône-et-Loire (58 terrains et plus de 3900 emplacements).

Les départements de Côte d'Or et de Saône-et-Loire sont les mieux pourvus en nombre moyen d'emplacements par camping :

- Côte d'Or : 69,5 emplacements par camping,
- Saône-et-Loire : 68,2 emplacements par camping.

Le Parc naturel régional du Morvan rassemble sur son territoire 45 terrains pour 2 890 emplacements, soit 64,2 emplacements par camping.

#### 2.1.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements

**Les campings les plus représentés** sont les **campings 2 étoiles** (74 terrains) juste devant les campings 3 étoiles (65 terrains).

Par contre, **les emplacements** se trouvent très majoritairement au sein des **campings 3 étoiles** (près de 1 emplacement sur 2).

Le nombre moyen d'emplacements par camping augmente avec le nombre d'étoiles (136,4 emplacements en moyenne pour les campings 4 étoiles).

**Les emplacements nus sont très majoritaires** (94,4 %) par rapport aux emplacements locatifs, avec hébergement (5,6 %).

Les emplacements locatifs sont situés essentiellement dans les campings 3 et 4 étoiles (86,5 %) et beaucoup moins dans les 1 et 2 étoiles (13,5 %).

### 2.1.3-Selon le statut de l'exploitation

Les campings gérés par les collectivités locales sont en sur-représentation aussi bien en nombre de terrains (plus de 63 %) qu'en nombre d'emplacements (près de 60 %).

A titre de comparaison, l'offre en France est essentiellement portée par les SARL ou par les exploitants privés (72 % des emplacements). Au niveau national, cette part augmente régulièrement depuis plusieurs années alors que celle des collectivités baisse.

**Offre complémentaire :** 6 campings à la ferme (36 emplacements) et 16 aires naturelles de camping (318 emplacements)

## 2.2-La fréquentation

**Plus de 455 000 arrivées et 1 130 000 nuitées**, soit une durée moyenne de séjour de 2,5 nuits (3,42 nuits pour le Parc naturel régional du Morvan). Ce chiffre est en légère baisse depuis 2 ans (2,64 nuits en 2005).

Le nombre d'arrivées est en baisse de 10,8 % depuis 2005 alors qu'au niveau de la France, ce chiffre est en hausse de 0,8 %, sur la même période.

### 2.2.1-Selon la localisation

Le département le plus fréquenté en nombre de nuitées est la Saône-et-Loire (36,2 %), juste devant la Côte d'Or (29,4 %).

Pour le Parc naturel régional du Morvan, le nombre de nuitées s'élève à 17,5 % de l'ensemble de la Bourgogne.

### 2.2.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements

On constate que :

- les emplacements bourguignons 1 et 2 étoiles qui représentent 41 % du total sont occupés par 24 % des nuitées,
- les emplacements bourguignons 3 et 4 étoiles qui représentent 59 % du total sont occupés par 76 % des nuitées.

La durée moyenne de séjour est de :

- 2,25 jours / séjour pour les campings 1 et 2 étoiles qui possèdent 13,5 % du parc des emplacements locatifs avec hébergement,
- 2,57 jours / séjour pour les campings 3 et 4 étoiles qui possèdent 86,5 % du parc des emplacements locatifs avec hébergement.

Les emplacements nus génèrent une grande majorité des nuitées (86,4 %) qui se répartissent de la manière suivante :

- 23 % dans les campings 1 et 2 étoiles,
- 63,4 % dans les campings 3 et 4 étoiles.

Les emplacements locatifs apportent une part plus faible des nuitées (13,6 %) qui se répartissent de la manière suivante :

- 1,2 % dans les campings 1 et 2 étoiles,
- 12,4 % dans les campings 3 et 4 étoiles.

### 2.2.3-Selon le statut de l'exploitation

On constate que :

- 41 % des emplacements, exploités par les privés, sont occupés par 56 % des nuitées,
- 59 % des emplacements exploités par les collectivités locales sont occupés par 44 % des nuitées.

La durée moyenne de séjour est de :

- 2,89 jours chez les exploitants privés,
- 2,12 jours dans les campings gérés par les collectivités locales.

### **Bilan de l'année 2007**

Le bilan de la saison 2007 dans l'hôtellerie de plein air en Bourgogne est mitigé.

La **fréquentation** des campings poursuit un **mouvement de repli amorcé en 2005** (soit une baisse de 10,5 % d'arrivées sur les 2 dernières années).

D'une manière générale, les touristes sont restés moins longtemps dans les campings.

Une des raisons principales de ce délaissement réside dans un **contexte météorologique peu favorable** au camping, notamment durant le mois de juillet 2007.

La clientèle française se détourne légèrement plus des campings bourguignons que la clientèle étrangère. Les néerlandais, les britanniques et les allemands figurent toujours parmi les clientèles majoritaires des établissements bourguignons.

Les **campings 3 et 4 étoiles ont des taux de fréquentation plus élevés** (75 % des nuitées) notamment par la clientèle étrangère.

La **demande d'emplacements locatifs équipés d'un hébergements léger** (mobil-home, chalet,..) **s'amplifie** (+ 18 % entre 2006 et 2007).

La durée moyenne de séjour est beaucoup plus longue pour les emplacements locatifs que pour les emplacements nus (5,70 nuits contre 2,40 nuits).

### **2.3-L'occupation**

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre d'emplacements occupés sur le nombre d'emplacements disponibles pendant la période de mai à septembre.

**Le taux d'occupation s'établit à 23,5 %.** Il était de 27,6 % en 2003.

#### **2.3.1-Selon la localisation**

Les campings possédant le taux d'occupation le plus élevé sont les campings de Côte d'Or (30,9 %) et de Saône-et-Loire (27,1 %). Ces deux départements possèdent 65 % des campings 3 et 4 étoiles avec hébergements locatifs.

Le taux d'occupation pour le Parc naturel régional du Morvan s'élève à 18,9 % de la Bourgogne.

#### **2.3.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements**

Le taux d'occupation des campings 3 et 4 étoiles est deux fois plus élevé que le taux d'occupation des campings 1 et 2 étoiles.

Pour les campings 3 et 4 étoiles, les emplacements locatifs ont des taux d'occupation supérieurs aux emplacements nus, de même pour les campings 1 et 2 étoiles mais à un degré moindre.

#### **2.3.3-Selon le statut de l'exploitation**

Le taux d'occupation des campings exploités par des privés est légèrement supérieur au taux d'occupation des campings gérés par des collectivités locales

### **2.4-Les clientèles** (chiffres établis sur la période de mai à septembre)

#### **2.4.1-La répartition par nationalité**

**Plus de 6 nuitées sur 10 sont étrangères.**

Les étrangers fréquentent majoritairement les emplacements nus (près de 67 %) et les français plutôt les emplacements locatifs (56,2 %).

Les Néerlandais sont de loin la clientèle étrangère la plus présente en Bourgogne devant les Britanniques et les Allemands.

#### **2.4.2-L'évolution des nuitées**

Depuis 2005, les clientèles françaises et étrangères sont en baisse de 17,5 % pour les clientèles françaises et de 13,3 % pour les clientèles étrangères.

Comparativement, sur la France et sur la même période, les clientèles françaises sont en baisse de 0,3 % et les clientèles étrangères sont en hausse de 0,8 %.

## **2.5-La saisonnalité** (chiffres établis sur la période de mai à septembre)

La saisonnalité définit la répartition de la fréquentation des campings entre les mois de mai et de septembre.

Près de **2/3 de la fréquentation** s'établit sur la **période juillet-août**.

## **3-Les perspectives d'évolution**

L'hôtellerie de plein air est en pleine évolution. Trois secteurs devraient subir d'importantes transformations.

### **3.1-La structuration de produits intégrés**

Les produits associant le logement, la restauration et un panel de plus en plus large d'animations sont de plus en plus fréquents.

Ces produits intégrés sont, la plupart du temps, vendus par l'intermédiaire de réseaux.

### **3.2-La sensibilisation croissante de la clientèle à la préservation de l'environnement**

La clientèle actuelle est de plus en plus sensible aux établissements dotés d'équipements respectueux de l'environnement.

De manière à répondre à ces nouvelles demandes, les professionnels pourront intégrer dans leur produits des éléments tels que :

- . des produits naturels pour la construction des bâtiments,
- . des panneaux solaires pour chauffer l'eau sanitaire,
- . des pompes à chaleur pour le chauffage des piscines,
- . des systèmes de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage,
- . des collectes sélectives des déchets,
- . des locations de vélos pour les petits déplacements,
- . des produits d'hygiène bio,...

A titre d'exemple, le Conseil régional d'Aquitaine, la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air (FRAHPA) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) mènent, depuis début 2006, un projet exemplaire et innovante appelée « éco-camps ».

Cette opération vise à **appliquer les principes d'éco-construction aux bâtiments, aux divers aménagements et aux hébergements locatifs présents dans les campings**.

Les différents partenaires se sont appuyés sur la démarche HQE® qui vise à minimiser l'impact d'un bâtiment et de sa parcelle sur son environnement, durant l'ensemble de son cycle de vie (économie des ressources naturelles, réduction de la pollution du sol, de l'air et de l'eau, réduction de la production de déchets, création d'une relation d'équilibre entre le bâtiment et son environnement, création d'ambiances de qualité pour la santé et le confort).

Deux types de démarches d'éco-conception ont été ainsi menées parallèlement :

- l'une avec 5 campings pilotes pour des travaux de construction et d'aménagement,
- l'autre avec 2 constructeurs d'hébergements locatifs pour l'amélioration de leur modèles.

Le projet éco-camps permet notamment :

- d'apporter des méthodes et des exemples de solutions aux gestionnaires de campings qui souhaitent rénover ou construire avec le souci de préserver l'environnement,
- de préserver les sites naturels et leur environnement,
- de créer des bâtiments plus économes en eau et en énergie,
- de répondre à la sensibilité environnementale des clientèles,
- et de créer des structures plus confortables et plus saines pour les clients et les salariés.

### **3.3-L'utilisation des NTIC**

Les NTIC vont petit à petit intégrer les différents compartiments du produit touristique (domotique dans les hébergements, promotion, commercialisation, ...).

## **4-Les enjeux**

L'hôtellerie de plein air bourguignonne va devoir évoluer pour répondre aux enjeux commerciaux, environnementaux et technologiques de demain.

L'hôtellerie de plein air se trouve en effet confrontée à la nécessité de diversifier et d'adapter ses pratiques et ses services au plus près des attentes des clientèles de manière à relancer la fréquentation.

Ces évolutions ne pourront se faire, dans de bonnes conditions, sans un véritable travail de partenariat entre les gestionnaires des campings, les collectivités locales et les différents acteurs institutionnels du tourisme.

Les gestionnaires de campings ont besoin d'aides et de conseils pour prendre les bonnes décisions assurant l'avenir de leur structure.

Les collectivités locales et les institutionnels du tourisme pourraient apporter leur compétence et leur expertise :

- principe : aider les gestionnaires dans leur démarche pour créer ou améliorer leur exploitation et les accompagner à chaque étape de leur projet ;
- dans les domaines suivants :
  - développement de nouveaux produits et services :
    - hébergements locatifs, ...
    - équipements en lien avec les attentes des clientèles ciblées par la région dans son nouveau schéma (ex : clientèle vélo, clientèle famille, clientèle handicap, ...)

- éco-construction :
  - utilisation de matériaux durables,
  - réduction des dépenses énergétiques et des consommations d'eau,
  - traitement des déchets,
- démarche qualité,
- promotion et commercialisation (notamment en ligne),
- nouvelles technologies : TIC, domotique, ...

Rédigé le 21 avril 2008  
Jean-Philippe PERRUSSON

# Annexe 1

## Les Chiffres Clés de l'Hôtellerie de Plein Air en Bourgogne

### 1-Le parc bourguignon

#### 1.1-Selon la localisation (chiffres 2007)

La répartition par département :

- Côte d'Or : 42 terrains (soit 20,8 %) pour 2 920 emplacements (soit 21,9 %),
- Nièvre : **59 terrains (soit 29,2 %)** pour **3 835 emplacements (soit 28,8 %)**,
- Saône-et-Loire : **58 terrains (28,7 %)** pour **3 954 emplacements (29,7 %)**,
- Yonne : 43 terrains (soit 21,3 %) pour 2 612 emplacements (soit 19,6 %).

A noter : le nombre moyen d'emplacements par camping est plus important en Côte d'Or et en Saône-et-Loire que dans la Nièvre et dans l'Yonne :

- **Côte d'Or : 69,5 emplacements par camping,**
- Nièvre : 65 emplacements par camping,
- **Saône-et-Loire : 68,2 emplacements par camping,**
- Yonne : 60,7 emplacements par camping.

Le Parc naturel régional du Morvan rassemble sur son territoire 45 terrains (soit 22,3 % du total bourguignon) pour 2 890 emplacements (soit 21,7 %).

#### 1.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements (chiffres 2007)

Le classement selon la catégorie de confort :

- 1 étoile : 49 terrains (soit 24,3 %) et 1 752 emplacements (soit 13,2 %),
- 2 étoiles : **74 terrains (soit 36,6 %)** et 3 721 emplacements (soit 27,9 %),
- 3 étoiles : 65 terrains (soit 32,2 %) et **5 939 emplacements (soit 44,6 %)**,
- 4 étoiles : 14 terrains (soit 6,9 %) et 1 909 emplacements (soit 14,3 %).

A noter : le nombre moyen d'emplacements par camping augmente avec le nombre d'étoiles :

- 35,8 emplacements en moyenne pour les campings 1 étoile,
- 50,3 emplacements en moyenne pour les campings 2 étoiles,
- 91,4 emplacements en moyenne pour les campings 3 étoiles,
- **136,4 emplacements en moyenne pour les campings 4 étoiles.**

Le classement selon la nature des emplacements :

- **12 569 emplacements sont nus** (soit 94,4 %),
- 752 emplacements sont locatifs, avec hébergement (soit 5,6 %).

La répartition des hébergements locatifs s'établit de la manière suivante :

- 101 dans les campings 1 et 2 étoiles (soit 13,5 %),
- **651 dans les campings 3 et 4 étoiles (soit 86,5 %).**

### 1.3-Selon le statut de l'exploitation (chiffres 2006)

Le classement selon le statut de l'exploitation :

- les privés exploitent 75 terrains et 5 386 emplacements (soit 36,8 % des terrains et 40,9 % des emplacements),
- **les collectivités locales exploitent 129 terrains et 7 784 emplacements** (soit 63,2 % des terrains et 59,1 % des emplacements).

Chiffres clés complémentaires du parc bourguignon

Il existe **6 terrains « camping à la ferme »** pour 36 emplacements.

Côte d'Or : 3 terrains pour 18 emplacements,

Nièvre : 1 terrain pour 6 emplacements,

Saône-et-Loire : 3 terrains pour 18 emplacements,

Yonne : 3 terrains pour 18 emplacements,

Il existe **16 terrains « aires naturelles de camping »** pour 318 emplacements.

Côte d'Or : 6 terrains pour 123 emplacements,

Nièvre : 2 terrain pour 38 emplacements,

Saône-et-Loire : 8 terrains pour 157 emplacements,

Aucun terrain dans l'Yonne,

### 2-La fréquentation (chiffres 2007 établis sur la période de mai à septembre)

**Plus de 455 000 arrivées et 1 130 000 nuitées** soit une durée moyenne de séjour de 2,5 nuits. Ce chiffre est en légère baisse depuis 2 ans (2,64 nuits en 2005).

Le nombre d'arrivées est en baisse de 10,8 % depuis 2005 alors qu'au niveau de la France, ce chiffre est en hausse de 0,8 %, sur la même période.

#### 2.1-Selon la localisation

La fréquentation par département :

- Côte d'Or : 143 441 arrivées (soit 31,5 %) et 333 249 nuitées (soit 29,4 %),
- Nièvre : 78 745 arrivées (soit 17,3 %) et 229 595 nuitées (soit 20,3 %),
- **Saône-et-Loire : 170 281 arrivées (soit 37,4 %) et 410 026 nuitées (soit 36,2 %)**,
- Yonne : 63 178 arrivées (soit 13,9 %) et 159 380 nuitées (soit 14,1 %).

Pour le Parc naturel régional du Morvan, le nombre d'arrivée s'élève à 57 997 (soit 12,7 % de la Bourgogne) et le nombre de nuitées à 198 061 (soit 17,5 % de la Bourgogne).

La durée moyenne de séjour dans les campings présents sur le Parc naturel régional du Morvan est de 3,42 nuits par séjour.

#### 2.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements

Le classement selon la catégorie de confort :

- campings 1 et 2 étoiles : 121 237 arrivées (soit 26,6 %) et 273 655 nuitées (soit 24,2 %),

- **campings 3 et 4 étoiles : 334 408 arrivées (soit 73,4 %) et 858 595 nuitées (soit 75,8 %).**

La durée moyenne de séjour est de :

- 2,25 jours / séjour pour les campings 1 et 2 étoiles,
- 2,57 jours / séjour pour les campings 3 et 4 étoiles.

Le classement selon la nature des emplacements :

- pour les emplacements nus :
  - campings 1 et 2 étoiles : 117 863 arrivées (soit 25,9 %) et 260 375 nuitées (soit 23 %),
  - **campings 3 et 4 étoiles : 306 041 arrivées (soit 67,2 %) et 718 390 nuitées (soit 63,4 %).**

A noter : la durée moyenne de séjour s'établit à 2,31 nuits.

- pour les emplacements locatifs :
  - campings 1 et 2 étoiles : 3 375 arrivées (soit 0,7 %) et 13 278 nuitées (soit 1,2 %),
  - **campings 3 et 4 étoiles : 28 369 arrivées (soit 6,2 %) et 140 206 nuitées (soit 12,4 %).**

A noter : la durée moyenne de séjour s'établit à 4,84 nuits.

### 2.3-Selon le statut de l'exploitation

Le classement selon le statut de l'exploitation :

- les privés : 217 593 arrivées (soit 47,8 %) et **628 260 nuitées (soit 55,5 %)**,
- les collectivités locales : **238 050 arrivées (soit 52,2 %)** et 503 989 nuitées (soit 44,5 %).

La durée moyenne de séjour est de :

- 2,89 jours pour les privés,
- 2,12 jours pour les collectivités locales.

### 3-L'occupation (chiffres 2007 établis sur la période de mai à septembre)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre d'emplacements occupés sur le nombre d'emplacements disponibles pendant la période de mai à septembre.

**Le taux d'occupation s'établit à 23,5 %.** Il était de 27,6 % en 2003.

#### 3.1-Selon la localisation

Le classement selon la localisation :

- **la Côte d'Or : 30,9 %**
- la Nièvre : 17,7 %
- **la Saône-et-Loire : 27,1 %**
- l'Yonne : 17,8 %

Le taux d'occupation pour le Parc naturel régional du Morvan s'élève à 18,9 %.

### 3.2-Selon la catégorie de confort et/ou la nature des emplacements

Le classement selon la catégorie de confort :

- campings 1 et 2 étoiles : 16,1 %
- **campings 3 et 4 étoiles : 28,5 %**

Le classement selon la nature des emplacements :

- emplacements nus : 22,6 %, dont
  - 15,9 % pour les campings 1 et 2 étoiles,
  - **27,2 % pour les campings 3 et 4 étoiles,**
- emplacements locatifs : 38 %, dont
  - 22,4 % pour les campings 1 et 2 étoiles,
  - **41,1 % pour les campings 3 et 4 étoiles.**

### 3.3-Selon le statut de l'exploitation

Le classement selon le statut d'exploitation :

- **les privés : 26 %**
- les collectivités locales : 21,4 %

## **4-Les clientèles** (chiffres 2007 établis sur la période de mai à septembre)

### 4.1-La répartition par nationalité

**Plus de 6 nuitées sur 10 sont étrangères :**

- 410 952 nuitées pour les français (soit 36,3 %)
- 721 292 nuitées pour les étrangers (soit 63,7 %)

La part des clientèles :

- pour les emplacements nus :
  - les français : 33,2 %
  - **les étrangers : 66,8 %**
- pour les emplacements locatifs :
  - **les français : 56,2 %**
  - les étrangers : 43,8 %

Les nuitées des étrangers :

- **les néerlandais : 60,3 %**
- les britanniques : 12,4 %
- les allemands : 11,2 %
- les belges : 8,1 %
- les suisses : 2,2 %
- les italiens : 1,5 %
- les danois : 1,4 %
- les espagnols : 0,4 %
- autres : 2,5 %

#### 4.2-L'évolution des nuitées

Depuis 2005 :

- les clientèles françaises sont en baisse de 17,5 %
- les clientèles étrangères sont en baisse de 13,3 %

Comparativement, sur la France et sur la même période :

- les clientèles françaises sont en baisse de 0,3 %
- les clientèles étrangères sont en hausse de 0,8 %

#### **5-La saisonnalité** (chiffres 2007 établis sur la période de mai à septembre)

La saisonnalité définit la répartition de la fréquentation des campings entre les mois de mai et de septembre.

Près de **2/3 de la fréquentation** s'établit sur la **période juillet-août**.

Les taux d'occupation selon le mois :

- Mai : 12,6 %
- Juin : 19,1 %
- **Juillet : 34,9 %**
- **Août : 32,4 %**
- Septembre : 15,3 %

## Annexe 2

### Les aides financières du Conseil régional de Bourgogne

**Le Conseil régional de Bourgogne** apporte, actuellement, une **aide financière** aux porteurs de projet (associations, collectivités locales, entreprises, particuliers) qui souhaitent **créer ou rénover un camping** sur l'ensemble de la Bourgogne.

Pour plus d'informations, il suffit de consulter le site internet du Conseil régional [www.cr-bourgogne.fr](http://www.cr-bourgogne.fr) et de suivre le chemin suivant :

- rubrique « les incontournables », cliquer sur « guide des aides régionales »,
- dans la liste « domaine d'intervention » choisir « tourisme »,
- dans la rubrique « conforter l'offre d'hébergement touristique et de restauration », choisir « aide à l'hébergement rural ».